

Procès-verbal n°10 de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 3 décembre 2024

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 38 membres sont présents sur 54, soit une majorité de 20.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Deux personnes ont souhaité se faire assermenter. Il s'agit de Mme Erin Willett et de M. Killian Jaunin.

40 membres sont donc présents sur 56, soit une majorité de 21.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

1. Préavis municipal N° 4 / 2024 – Budget 2025

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

M. Daniel Tissot, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation du budget 2025 soumis au Conseil général prévoyant un excédent de charges de CHF 10'492.-. La commission des finances formule de plus deux recommandations portant sur la fiscalité et sur d'éventuels projets d'investissements ciblés.

Le président ouvre la discussion.

Mme Lydia Curchod demande ce qui explique la diminution annoncée pour 2026 au compte concernant l'ASIRE. M. le syndic indique que les investissements massifs de ces dernières années sur les bâtiments scolaires arrivent à terme.

La parole n'étant plus sollicitée, le préavis n°4 / 2024 est soumis au vote et est adopté à une très large majorité avec une abstention.



2. Préavis municipal N° 5 / 2024 – Modification des statuts de l'Association régionale d'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

M. le municipal Carlos Bujard présente le préavis de la municipalité.

Mme Sophie Pochon, rapporteuse de la commission ad'hoc en charge de l'examen du préavis, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation des conclusions du préavis.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°5 / 2024 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

3. Communications de la municipalité

M. le municipal Loïc Liberati informe que le règlement d'application de la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2024. Il présente les changements majeurs qui en découlent (diamètre des arbres protégé, autorisation pour les travaux hors de l'entretien courant, plantation compensatoire, protection des arbres fruitiers, etc.). Ces modifications engendrent une mise à jour du règlement communal sur la protection des arbres qui sera soumise au Conseil général. M. le municipal annonce également l'organisation d'une séance d'information publique à ce sujet.

M. le municipal Carlos Bujard donne des informations sur le duel intercommunal auquel la Commune de Fey a pris part en 2023 et 2024 dans le cadre de la semaine sportive nationale « Suisse Bouge ». Il rappelle les événements ayant lieu en décembre, soit les Avent'dredis et la chantée de Noël à l'Eglise de Fey.

M. le syndic François Guignard déplore des déprédations sur l'ancien collège et annonce le dépôt d'une plainte.

Mme la municipale Sabine Freymond annonce sa démission au 30 juin 2025. Une élection complémentaire aura lieu le 18 mai 2025 (2^e tour le 8 juin). Le dépôt des listes est fixé au 7 avril 2025.

4. Divers et propositions individuelles

M. Luc Jaunin, délégué du Conseil général auprès du triage forestier de St-Cierges et environ, informe du changement de garde forestier. Il relève également qu'une fuite d'eau persiste sur la route d'Echallens. M. le municipal Loïc Liberati précise qu'il ne s'agit pas d'eau du réseau et explique qu'il s'agit d'un trop-plein de la chambre qui alimente la fontaine à eau de source en contrebas de la route.

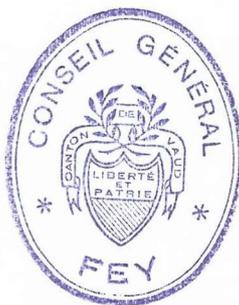


Procès-verbal n°10 de l'assemblée du Conseil général de Fey
du mardi 3 décembre 2024

Les prochaines séances du conseil auront lieu les mardis 4 mars (facultative), 3 juin, 9 septembre (facultative) et 2 décembre 2025.

La séance est levée à 21h31.

Le Président :
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :
Céline Pesquet Saffore